

L'Enseignement en Bulgarie.

Numéro d'inventaire : 1979.22841

Type de document : imprimé divers

Éditeur : Institut pédagogique national. Service de Documentation et d'Information (29 rue d'Ulm Paris)

Date de création : 1961

Description : 3 feuillets agrafés.

Mesures : hauteur : 270 mm ; largeur : 210 mm

Mots-clés : Systèmes éducatifs étrangers

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 12

INSTITUT
PEDAGOGIQUE NATIONAL
29, rue d'Ulm - PARIS V
○
2^e Bureau
Service de Documentation et d'Information
●

Bulgarie
Enseignement à l'étranger

L'ENSEIGNEMENT EN BULGARIE

Nombre d'habitants : 7 667 000 (statistiques de 1957).

Population scolaire totale : 1 673 447 (statistiques de 1960/61).

L'histoire de la culture et de l'enseignement bulgares est une suite de luttes qui se sont engagées tantôt contre des dominations étrangères (byzantine ou turque), tantôt, à l'intérieur du pays, contre certains éléments de la nation très attachés à leurs privilèges et qui freinaient le progrès social.

La structure démocratique de l'enseignement, amorcée en 1879 puis en 1921, s'est définitivement imposée depuis l'insurrection populaire de septembre 1944.

PRINCIPES ET ADMINISTRATION DE L'ENSEIGNEMENT

« Tout citoyen a droit à l'instruction. L'enseignement est laïque, de caractère démocratique et progressiste. Les minorités nationales ont le droit de faire leurs études dans leur langue maternelle et de développer leur culture nationale, l'étude de la langue bulgare étant obligatoire.

Le droit à l'instruction est assuré par les écoles, les institutions d'enseignement et d'éducation, les universités, ainsi que par des bourses, des communautés pour les élèves, des subsides et des encouragements particuliers aux dons et talents manifestés».

Ainsi s'exprime l'article 79 de la Constitution bulgare de 1947.

DIRECTION ET INSPECTION

C'est le *Conseil des Ministres* qui promulgue les arrêtés concernant l'éducation nationale.

Le *Ministère de l'Éducation et de la Culture* est chargé d'établir les plans d'études, les programmes et les instructions qui se rapportent à l'enseignement. Les manuels scolaires sont rédigés et édités par ses soins, et c'est à lui que revient la mise au point des méthodes. Il ne s'écartera jamais des ordonnances du Comité Central du Parti Communiste bulgare.

Après des Conseils populaires départementaux et municipaux, les *sections « Éducation et Culture »* (ou « Enseignement et Culture ») assurent la représentation locale du Ministère. Par l'in-

- 2 -

termédiaire d'*inspecteurs*, elles gèrent pratiquement toutes les écoles : elles veillent à l'application des méthodes pédagogiques, surveillent le financement des établissements et notent le personnel enseignant. Les professeurs d'enseignement professionnel échappent cependant à leur contrôle : ils sont notés directement par les inspecteurs du Ministère.

Rattachés à la direction administrative des écoles, des *Comités de Parents* ont été organisés pour aider l'école à résoudre ses problèmes les plus divers.

FINANCEMENT

Le budget de la République et les budgets locaux assurent le financement de l'instruction publique.

Dès qu'on envisage une dépense non prévue au budget du Ministère, on a recours aux réserves du budget général.

Les crédits accordés à l'enseignement n'ont cessé d'augmenter ces dernières années. Ils sont absorbés en grande partie par la construction scolaire.

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

EDUCATION PRE-SCOLAIRE

A. Généralités

Conséquence d'une participation toujours plus importante de la femme à la production, les jardins d'enfants se sont rapidement multipliés en Bulgarie.

NOMBRE D'ETABLISSEMENTS		NOMBRE D'ELEVES		NOMBRE DE MONITRICES	
1943 - 1944	1960 - 1961	1943 - 1944	1960 - 1961	1943 - 1944	1960 - 1961
1 088	6 574	42 858	298 617	274	11 854

Outre les locaux habituels, ces établissements comprennent les bureaux administratifs, un cabinet médical et une chambre pour isoler tous les malades. Des terrains de jeu, des douches, des piscines sont à la disposition des enfants, ainsi que des « coins » spéciaux, où pour la première fois ils rencontreront les plantes et les animaux.

Les jardins d'enfants se sont fixé un double but : assurer à leurs jeunes pensionnaires un développement physique harmonieux et les préparer progressivement à l'école proprement dite. Les monitrices attachées à ces établissements ne se bornent pas, en effet, à appliquer les règles d'une hygiène perfectionnée (bains d'air à températures variées, gymnastique, etc...); elles surveillent les jeux de l'enfant, dirigent ses premiers travaux (dessin, modelage...), profitant de ces circonstances pour développer chez lui le sens de la vie en commun et l'adapter à son entourage. Par tous les moyens dont elles disposent, elles sollicitent sa curiosité, le forcent à observer, à raisonner, et contribuent au développement de son langage.

Aspect plus original de l'éducation pré-scolaire, l'enseignement des langues, récemment introduit dans les jardins d'enfants, occupe 3 ou 4 heures de la semaine.

- 3 -

B. Organisation

Les établissements d'éducation pré-scolaire sont réservés aux enfants âgés de 3 à 7 ans. Ils sont répartis en 3 catégories :

- a) les jardins d'enfants journaliers;
- b) les jardins d'enfants semi-journaliers;
- c) les jardins d'enfants saisonniers.

a) Les jardins d'enfants journaliers

Ils accueillent, pendant 12 heures, les enfants dont les parents, employés à l'usine ou au bureau, ne peuvent s'occuper. Quand les circonstances l'imposent, ils fonctionnent la nuit.

b) Les jardins d'enfants semi-journaliers

Ces institutions, que l'on rencontre le plus fréquemment à la campagne, assurent une sorte de préparation à l'école primaire. 70 % des futurs écoliers fréquentent ces établissements. Ils sont gratuits.

c) Les jardins d'enfants saisonniers

Créés pour l'époque des moissons, ils sont ouverts deux ou trois mois. On tend à les assimiler de plus en plus aux jardins d'enfants journaliers. Cette transformation sera probablement totale dans dix ans.

Des jardins d'enfants d'un type spécial ont été organisés pour accueillir les jeunes tuberculeux, les enfants sourds-muets et arriérés.

ENSEIGNEMENT POLYTECHNIQUE SECONDAIRE

Au cours de l'année 1958-1959, « le Comité Central du Parti Communiste et le Conseil des Ministres mirent en discussion sur le plan national des dispositions fondamentales de la réorganisation de l'enseignement, qui tracent la voie vers un enseignement de qualité nouvelle, lié aux exigences de la vie de nos jours et de la production ». Cet « enseignement de qualité nouvelle » a trouvé son application dans une polytechnisation systématique des anciennes écoles secondaires d'enseignement général devenues écoles polytechniques secondaires, qui s'étalent sur 12 ans (12 classes), et comprennent à la fois l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. Ce type d'établissement est le plus répandu.

A. Principes généraux d'organisation

a) Organisation de l'année scolaire

Pour toutes les classes, la rentrée scolaire a lieu le 15 septembre. Deux périodes de vacances interrompent l'année : l'une en hiver, du 30 décembre au 11 janvier, l'autre au printemps, du 1^{er} au 8 avril. Les grandes vacances commencent le 30 mai pour le cycle qui va de la 1^{re} à la 4^e classe, le 10 juin pour celui qui englobe les 4 classes suivantes, et le 30 juin pour les dernières classes (de la 9^e à la 12^e). Si les parents le désirent, ils peuvent confier leurs enfants à des garderies d'été, organisées par des pionniers, des professeurs en retraite, etc... Ces institutions sont réservées aux élèves de la 1^{re} à la 8^e classe.

Toutes les périodes de travail dans les usines, le bâtiment, ou les champs, font partie de l'année scolaire.

b) Horaire hebdomadaire

Les enfants vont à l'école tous les jours sauf le dimanche. Les cours, échelonnés sur une demi-journée, durent 35 minutes en 1^{re} classe, 45 minutes pour les autres années. La journée commence toujours par 20 minutes de relaxation. Les cours sont interrompus par trois récréations : 10 minutes sont consacrées aux deux premières, 20 à la dernière.